

# Dans un lycée de La Ferté-Macé, un élève exhibe un couteau dans un couloir

Mardi 19 décembre, un élève du lycée des Andaines de La Ferté-Macé est passé devant un conseil de discipline. Il avait exhibé une arme blanche au sein de l'établissement le 6 décembre dernier.

Alors que les agressions à l'arme blanche se multiplient ici ou là dans l'Hexagone ces derniers temps, et notamment en milieu scolaire, le lycée des Andaines de La Ferté-Macé, qui comptait à la rentrée de septembre 350 élèves, a connu un incident avec un couteau, le mercredi 6 décembre.

Un fait qu'un parent d'élève, qui a souhaité garder l'anonymat, nous a rapporté en ces termes via un message sur les réseaux sociaux : « **Le 6 décembre dernier, un élève de 15 ans, en seconde au lycée des Andaines à La Ferté-Macé, est rentré au sein de l'établissement avec un couteau de 19 cm et a menacé plusieurs élèves** ».

## « Des propos inquiétants »

Jointe au téléphone, la proviseure, Raphaële Langlois, n'a pas nié les faits, mais les a confirmés seulement en partie.

« **Cet élève, qui n'avait pas fait parler de lui jusqu'à maintenant chez nous, est en effet entré dans l'établissement avec un couteau** ». Et d'expliquer : « **Aujourd'hui, la loi nous permet un contrôle visuel des sacs aux entrées, mais pas une fouille** ».

Elle poursuit son récit : « **Alors qu'il était dans un couloir en présence d'autres camarades, il a sorti son couteau, mais en revanche, il n'y a pas eu d'élèves menacés. Il a néanmoins tenu des propos inquiétants. Un enseignant, qui passait au moment, a compris qu'il se passait quelque chose d'anormal, et il est intervenu** ».

D'après le parent qui nous a alertés, l'élève aurait dit « **si quelqu'un me fait chier, je le tue** » en montrant qu'il avait un couteau dans le sac.

## Conseil de discipline

Aussitôt, l'adolescent a été accompagné vers le service de la vie scolaire.

Après explications sur le déroulé des faits, « **nous avons appliqué le protocole qui s'impose dans ce genre de situation** », explique la proviseure. « **L'élève a été mis en mesure conservatoire, c'est-à-dire qu'il n'est plus accueilli temporairement au lycée. En parallèle, nous avons engagé une procédure disciplinaire et il était convoqué devant le conseil de discipline ce mardi 19 décembre** ».

Pour mémoire, dans le cas d'un enfant mineur, la décision d'un conseil de discipline peut faire l'objet d'un recours administratif par les parents, auprès du recteur de l'académie. Ce recours doit être fait dans les 8 jours qui suivent la notification écrite de la sanction.

## Enquête ouverte

Par ailleurs, l'établissement a informé la gendarmerie. Une enquête a été ouverte et le Parquet d'Argentan a été saisi. Elle permettra de déterminer les circonstances exactes de cette affaire.



Les faits se sont déroulés le 6 décembre dernier, au lycée des Andaines de La Ferté-Macé.